

Séance de mardi 25 avril 2017 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger Mme Kirsti de Mestral

45 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nils Piguet, Alexandre Liardet, Charles Gabella, Véronique Bezençon, Valérie André, Marc-Henri Vallon, Thomas Buchanan, Catherine Aellen, Diane Studer. Est absent : Mathieu Félix.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de la séance du 28 février 2017

Une modification a été faite dans la liste des absents et excusés : M. Thierry Bertinotti était excusé. Le procès-verbal n'appelant pas de correction, il est accepté avec remerciements à son auteur. (3 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président donne lecture d'un courrier de remerciement de M. Philippe Creteigny fleuri à l'occasion de son anniversaire, ainsi qu'un courrier de remerciement de Mme et M. Luc-Etienne Rossier pour le décès de leur petit-fils. Il fait également part d'un courrier informatif de Swisscom sur l'excellente couverture de leur réseau sur la commune d'Aubonne.

Los du dernier conseil, un tableau regroupant tous les registre des intérêts des membres du Conseil avait circulé et leurs modifications ou corrections demandées. Le président précise que c'est bien le formulaire rempli par les conseillers qui fait référence. Ceux qui avaient été contactés pour une correction ont rempli un nouveau formulaire dûment signé. Le Bureau a été convoqué le 7 mars par la Municipalité pour débattre de ce point. Elle a communiqué une information qu'elle-même avait reçue de la Préfecture et qui est très restrictive quant aux conflits d'intérêts possibles et à la nécessité de se récuser dans de tels cas. Un conseiller a investigué plus à fond ce sujet et il en ressort deux aspects : les éléments très restrictifs s'appliquent à l'exécutif mais de manière nettement moins restrictive au législatif. La notion d'intérêt personnel ou matériel est fort complexe. En effet, celui qui forme opposition a

certes un intérêt personnel lors du vote sur la levée de son opposition par le Conseil, mais ceci ne l'empêche pas de décider sur le projet dans son entier. C'est un cas concret qui occupe actuellement la commission qui doit rapporter sur le PPA « Chetry » et certainement sur le futur préavis du PGA. Le Bureau n'a pas encore reçu d'informations claires sur la manière de le formuler et si, ou comment, un seul préavis peut aboutir à deux votations distinctes, avec un nombre de votants différents, une fois sur des aspects pratiques, la levée des oppositions, et ensuite sur l'acceptation du projet dans son entier.

La liste des contacts des Conseillers réactualisée a été distribuée pour tenir compte des éventuels changements de nos de téléphone, adresse, mail, etc.

Le président rappelle que les conseillers désirant faire partie d'une commission sont invités à le contacter par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch).

Le 27 mars, la secrétaire et le président ont été convoqués pour une formation sur Votelec, l'outil de saisie de votations et élections, en préparation des élections cantonales du 30 avril.

Le 6 avril, le Bureau s'est réuni pour un test de charge, soit la vérification que les Bureaux pouvaient se connecter tous en même temps à travers le Canton. Ceci a permis de tester l'outil, et tout est prêt pour le 30 avril. Pas moins de 25 personnes ont été convoquées, dont plusieurs Conseillers. Le président rappelle que selon la législation vaudoise, la convocation du Bureau électoral est un mandat impératif, que c'est à bien plaisir que l'on puisse se faire remplacer. Le président a la possibilité de faire intervenir la police pour aller chercher les absents. Il rappelle l'échéance des élections du dimanche 30 avril pour le renouvellement du Grand Conseil et le premier tour du Conseil d'Etat.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 30 mai à 20h15 à l'Aula.

Quelques dates à l'agenda : le 26 avril, apéritif de fin des travaux de rénovation des immeubles Rue de l'Industrie 8, 10 et 12 avec visite des améliorations apportées. Les membres des commissions qui avaient travaillé ont été invités et si l'un ou l'autre membre de la Cogest voulait profiter de se joindre à cet apéritif, ce serait possible.

Le 28, repas de soutien au FC Chêne Aubonne au CCSC. Le 29, repas de soutien au Centre des Jeunes à la salle polyvalente de St-Livres. Le 4 mai, assemblée générale de la SDA à la salle Hermanjat. Dès le 5 mai, les journées suisses du Soleil avec visite d'une installation solaire thermique au domicile du président. Le 7, fête du printemps, les 20 et 21, fête de la nature à l'Aboretum. Du 11 au 14, Festival Regards de voyages au cinéma Rex. Le 12, repas de soutien aux Samaritains au CCSC. Le 13, ouverture de la piscine communale dès 11h00 avec apéritif et vente d'abonnements à prix réduit. Le 13, vide-grenier à l'Allée du Chêne. Le 14, brunch des Mamans à l'Arboretum. Le 17, don du sang au CCSC. Le 20, présentation de l'administration cantonale des impôts à l'Esplanade. Du 19 au 21, 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Echo du Chêne au CCSC. Vendredi : match aux cartes, samedi : concours des solistes et dimanche : Giron des Musiques de la Côte Est.

3. Rapports des commissions - Préavis Municipal no 1/17 – Révision du Plan de Quartier du Chêne

M. Denis Berger lit le rapport de la commission. En conclusion, les membres de la commission, à l'unanimité de ses membres, prient les Conseillers de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à poursuivre les études relatives à l'établissement du plan de quartier du Chêne ;
2. accorde à la Municipalité le montant du crédit de Fr. 110'000. —TTC selon détail figurant au tableau récapitulatif du présent préavis ;
3. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016 ;
4. autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

M. Daniel Blanchard, au nom de la Cofin, lit le rapport. En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, préavis positivement à l'octroi de ce crédit.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet l'objet au vote. Le préavis municipal no 1/17 – Révision du Plan de Quartier du Chêne est accepté à l'unanimité (1 abstention).

M. le Municipal Michel Crottaz remercie les membres de la commission et de la commission des finances pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

4. Préavis no 2/17 – Rapport accompagnant les comptes

Les rapports sont distribués aux Conseillers par les scrutatrices.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du rapport de gestion.

*En conclusion, la Municipalité est satisfaite des comptes 2016, très proches de ce qui avait été budgété. Toutefois, et vis-à-vis des grands investissements à venir, il serait souhaitable que la marge d'autofinancement se situe aux alentours de 2,5 mios de francs. Malheureusement des nuages se profilent à l'horizon : la RIE III Vaud et la future péréquation laissent en effet augurer des temps plus difficiles. En l'état de nos connaissances le coût de ces deux éléments peut être évalué à la perte de 2 à 6 points d'impôt à l'horizon 2019.*

*La Municipalité termine ce rapport en remerciant Mme Dubois, MM. Golay et Rochat ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2016 à la bonne marche et au rayonnement de notre commune.*

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

## Le Conseil communal d'Aubonne

### 1) Adopte

- a) Les comptes 2016 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 30'661'786.59 aux recettes ; Fr. 31'363'204.06 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de Fr. 701'417.47.
- b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 45'347'380.13, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'982'169.56.

### 2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2016 et lui en donne décharge.

Cet objet est du ressort de la commission des finances et de la commission de gestion dont le président rappelle la composition, soit : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Christian Streit, Claudia Bobst, Véronique Bezençon, Thierry Bertinotti, Marie-Christine Saxer Studer, Catherine Crevoisier, Tanguy Perrenoud, Verena Gubler et Jean-Gabriel Rey. Il précise qu'à la suite de la démission de M. Christophe Reymond, il ne reste qu'un suppléant. Il propose ce poste aux conseillers, et en cas de plusieurs demandes, une élection aurait lieu. Ce n'est pas le cas.

Le président précise que la Cogest va démarrer son travail immédiatement. Il rappelle les rôles de cette dernière. Ce sujet sera débattu lors de la séance de Conseil du 27 juin. Le délai pour la remise du rapport est donc fixé au 17 juin puisque la Municipalité a dix jours pour répondre aux vœux. Il rappelle que tout conseiller peut poser des questions ou donner des recommandations en s'adressant aux commissions par leurs présidents. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

### 5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz informe de l'ouverture de la piscine en date du 13 mai prochain et invite les conseillers à venir nombreux à l'apéritif communal. Il précise que les abonnements de la piscine à tarif réduit sont déjà disponibles.

Il informe que la Municipalité fait tout son possible pour pouvoir présenter le préavis du PGA lors de la prochaine séance de Conseil du 30 mai.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne quelques informations sur les crédits votés en cours, situation à fin avril : Mise en séparatif Tavernier-Moulin : Fr. 3'493'000. — engagés (crédit voté : Fr. 3'700'000. --), décompte final compris. Mise en place du système GED : Fr. 43'300. -- engagés (crédit voté : Fr. 99'000. --). L'état de la dette est de Fr. 900'000. — inférieure à ce qu'elle était au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit Fr. 21'157'000.--.

Il fait état des statistiques cantonales sur la criminalité, celles-ci sont généralement en baisse dans la région. Pour ce qui relève du Code pénal, la commune d'Aubonne est en hausse de 4,9%, le nombre de vols par effraction a vu une nette augmentation et s'accompagne de violations de domicile. On constate une baisse générale sur les autres dossiers, notamment sur la loi sur les stupéfiants.

Mme la Municipale Sandra Linder rappelle la souscription pour la réserve communale, elle annonce que pour la première fois, du rosé est disponible. En cas de succès, la Municipalité procédera à l'impression de nouvelles étiquettes.

Il a été procédé à une grosse coupe de bois dans les talus sous la piscine, les motifs de celle-ci sont la maladie du chêne, la pente très forte et la sécurisation de la route de Lavigny.

Le parc Jura vaudois a pu obtenir un renforcement des lignes de bus qui desservent les cols du Marchairuz et du Mollendruz. Cette nouvelle offre sera disponible du 13 mai au 22 octobre pour la saison d'été, soit 3 allers et retours les week-ends et jours fériés. Le 20 mai, le Parc Jura Vaudois procédera à l'inauguration de cette nouvelle desserte au col du Marchairuz.

La Municipalité a reçu des informations concernant le feu bactérien et les mesures à prendre. Elle rappelle qu'il est interdit de planter des cotonéasters. D'autres plantes sont déconseillées, telles que les sorbiers, photinias, pommiers ou cognassiers du Japon, amélanchiers, et néfliers. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à M. Stéphane Cloux, horticulteur.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce le départ à la retraite de M. Urs Broder à la déchetterie. Une nouvelle collaboratrice a été engagée à 60% pour reprendre ce poste en la personne de Mme Sophie Juriens qui continuera de travailler à 40% au Groupement Forestier de la Saubrette. Il informe également que la piste Vita a été remise en état par l'équipe de la Voirie.

Concernant la demande de M. Denis Berger pour la mise en place d'un jardin du Souvenir au cimetière de Pizy, la Municipalité a donné son accord de principe et les coûts sont évalués à Fr. 8'900. —. Il s'agit d'une pierre devant laquelle est installée une urne dans laquelle sont versées les cendres des personnes décédées qui ne souhaitent pas recourir à une tombe. Quant à la demande de Mme Valérie André demandant la pose de plaquettes au Jardin du Souvenir d'Aubonne, la Municipalité va poursuivre sa réflexion en vue de doter peut-être à terme le cimetière d'Aubonne d'un colombarium qui permettrait aux familles de déposer les urnes de leurs défunts et garder ainsi une trace au moyen d'une plaquette nominale pour un moindre coût. La Municipalité donnera sa réponse lors d'une prochaine séance.

Il annonce les dates du vide-grenier organisé par M. Gérard Ferry, dont la première aura lieu à l'Allée du Chêne le 13 mai prochain.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce l'engagement de M. Renato Corazza au poste de concierge du château à 50%. La Municipalité a restructuré la conciergerie du château qui comprend le bâtiment de l'administration communale, le parking du Poyet, les bibliothèques et le site du château, cette restructuration a permis l'économie d'un demi-poste.

Les travaux d'aménagements en cours sur une parcelle le long de la route d'Allaman sont faits par la LCIS qui s'est installée il y a 4 ans en Clamogne. Une convention lie cette école et la commune d'Aubonne, elle met à disposition la salle de gym double, ses vestiaires et douches et la commune prend à sa charge la possibilité d'offrir à LCIS un site pour les sports extérieurs. A ce jour, compte tenu de l'état d'avancement du PGA, la commune n'a pas

trouvé de solution ; les élèves vont actuellement s'entraîner sur les terrains de sport du Chêne. La Municipalité a pu saisir l'opportunité de se porter acquéreur de la parcelle no 1019 de 13'000 m<sup>2</sup> de surface qui se situe à la Levette et propriété de M. Jean-Daniel Vautier. Cette acquisition a été rendue possible par une décision de la Commission Foncière pour laquelle un préavis sera présenté. La Municipalité a mandaté M. Michel Favre pour s'occuper de la partie non utilisée par LCIS et en fera une jachère. Quant à la partie utilisée par LCIS, il s'agira de prairie pour les exercices de sport extérieurs et une piste finlandaise. Le but fixé par la Municipalité, en accord avec son avocat et les voisins immédiats, MM. Roth et Tellenbach, est que tous ces travaux soient réversibles si le préavis du PGA ne passait pas. Cette dernière ne pourrait alors pas acquérir cette parcelle et les travaux engagés par LCIS seraient caducs.

Le président demande si la Cofin et la commission achat et vente de terrains ont été consultées. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce n'est pas le cas car la Municipalité ne pourra présenter le préavis que lorsque le PGA aura été accepté.

#### 6. Questions, vœux et divers

Faisant suite à un article paru dans la Côte le 21 avril mentionnant un site informant sur l'état d'avancement du projet de déménagement de l'abattoir de Rolle à Aubonne, Mme Anne-Marie Piguet demande pourquoi la commission nommée en novembre 2016 n'a pas encore présenté son rapport concernant le PPA et le RPPA En Chetry. Plus de 5 mois se sont écoulés et aucune information ou explication justifiant un tel délai n'a été communiqué aux membres du Conseil.

En l'absence de M. Charles Gabella, président de cette commission, M. Christian Streit répond que la commission attend des réponses de la Municipalité. M. le Municipal Michel Crottaz précise que cette commission a tout étudié très en détail et en particulier les problèmes concernant la parcelle nord du PPA qui appartient à une autre personne. Il s'agit ici de droits à bâtir qui selon le règlement proposé sont aisément transmissibles d'une parcelle à l'autre. La commission a soulevé un problème très important, à savoir la transmission des droits à bâtir. M. Christian Streit se réjouit d'avoir les réponses de la Municipalité afin que la commission puisse aller de l'avant.

M. Yves Meylan, membre de la commission, relève qu'une convention avait été établie entre la Municipalité et le propriétaire de la parcelle du nord qui se finalisait en 2037. C'est cette problématique qui a amené ce questionnement et ce qu'il adviendra après 2037. La commission avait besoin d'un avis de droit pour se plonger dans la réflexion et sur lequel la Municipalité doit encore se pencher pour faire évoluer ce dossier avec le propriétaire de la parcelle.

M. Nicolas Suter informe sur le rôle des délégués de l'Assagie, le conseil s'est constitué en août 2016, il est dirigé par M. Claude Philipona, Municipal à Lavigny et un conseil de 29 membres : un représentant par municipalité et un délégué des conseils par tranche de 1'500 habitants. Pour Aubonne, il s'agit de Mme Catherine Zweifel, M. Nelson Douchet et lui-même. Le budget a été voté en octobre et les comptes en avril. Ce sont les principales prérogatives de ce conseil. Les comptes se trouvent aux pages 106 à 109 des comptes

communaux. Si les Cogest et Cofin ont besoin de détails supplémentaires, les délégués sont à disposition. Les comptes sont tenus par le Boursier de la commune d'Aubonne et sont vérifiés par un auditeur externe puis une commission de gestion du conseil intercommunal de l'Assagie. Le budget de fonctionnement de l'Assagie est de 9 millions par an.

M. Yves Charrière demande quel est le but de la réunion de pré-conseil du lundi soir. Pour lui, ce n'est ni une séance de groupe, ni une séance citoyenne et il ne se sent pas très à l'aise. Le risque est grand que les discussions aient lieu en son sein et que l'on rapporte au Conseil alors que le corps délibérant est bien à la séance du Conseil et non le soir qui précède.

M. Nicolas Rosat répond que suite au passage de la proportionnelle, Aubonne Attitude avait émis une série d'objectifs qui ont fait l'objet d'un petit papillon. Les membres d'Aubonne Attitude pensent qu'ils ont un rendu à faire vis-à-vis de ceux-ci et de faire avancer leur programme. L'idée, est d'utiliser les moyens à disposition du Conseil communal, motions, initiatives ou autres. C'est un espace de discussion qui permet aux conseillers de parler entre eux. Ce n'est pas l'occasion de faire un deuxième conseil communal. Il y a eu deux réunions à ce jour : 12 conseillers sont venus à la première et 4 à la seconde. Il remarque qu'il n'y a peut-être pas matière à continuer.

Mme Evelyne Lenoble demande si des mesures ont été prises pour remédier aux infiltrations d'eau du plafond de l'Esplanade. En effet, en cas de pluie, il faut placer des seaux d'eau à différents endroits de la salle. Cette situation a été signalée au concierge. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité n'était pas au courant mais tient à préciser que dès la connaissance de ce genre de problème, le nécessaire est fait rapidement.

M. Guillaume Schneider signale que la commune d'Aubonne, était en rouge sur une carte interactive notant l'utilisation de pesticides dans les parcs et jardins régionaux communaux. Il croit savoir que les parcs et jardins utilisent un système au gaz pour l'élimination des mauvaises herbes et se dit surpris que la commune soit mentionnée en rouge puisqu'un effort est fait dans la pratique. Il suggère que la communication n'a peut-être pas été transmise aux services adéquats. M. le Municipal Pascal Lincio prend note de cette remarque et se renseignera sur les produits utilisés.

M. Jean-Gabriel Rey étudie dans une école d'architecture et a fait part du projet de la Gare et des cimetières à ses professeurs. Ces écoles sont extrêmement intéressées à participer à des projets concrets à soumettre à leurs étudiants, il a d'ailleurs lui-même travaillé sur un projet interne à l'école pour le cimetière de Montricher. A son sens, c'est très bénéfique pour la commune, probablement gratuit et les étudiants proposeraient certainement un grand nombre d'idées sur lesquelles la Municipalité pourrait s'appuyer. Il encourage fortement la Municipalité à les contacter pour ces différents projets. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que c'est une bonne suggestion et précise que la Municipalité avait utilisé ce vecteur pour ses réflexions sur le schéma directeur du Chêne.

Mme Denise Imesch revient sur la pollution lumineuse dans la zone artisanale. Elle sait que le Conseil d'Etoy a également soulevé ce problème et aimerait savoir si la Municipalité a pu faire quelque chose et ce que la commune d'Etoy a fait à ce jour. M. le Syndic Luc-Etienne

Rossier répond que la Municipalité est en contact étroit avec la Municipalité d'Allaman et celles-ci sont en tractation avec les directions de ces entreprises. Quant à l'entreprise Merck, la Municipalité a insisté sur la diminution de pollution lumineuse ; les travaux encore en cours n'y sont peut-être pas étrangers ; bien que cela ne soit pas encore concrétisé, cela ne devrait pas tarder.

M. Philippe Cretegy demande quels sont les coûts pour la commune des aménagements du terrain de sport de LCIS ainsi que la confirmation de la Municipalité, à savoir si le préavis du PGA n'est pas accepté, que ce montant est à mettre à pertes et profits. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité avait un devis initial de Fr. 200'000. -- pour ces travaux, travaux de drainage y compris. Ces travaux ont une durabilité trop grande et la Municipalité les a refusés. Il ne peut répondre maintenant du montant sans ces travaux, mais le fera prochainement.

Mme Evelyne Lenoble demande s'il est possible de faire un appel à la population aubonnoise pour connaître ses idées concernant l'aménagement de la place de la Gare. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'un groupe citoyen a été constitué qui a déjà fait part de ses idées. Par la suite un atelier public est prévu, ce qui donnera un large éventail d'idées. Il précise aussi que la Municipalité est en contact avec la DGMR.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 30 mai 2017 à 20h15 à l'Aula du Château.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegy